

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Emmanuelle PY.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Sophie GUYON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

2020-02-07C Budget GEMAPI – Budget Primitif 2020

Rapporteur : Jean Jacques DUPREZ

*Vu la délibération de création d'un budget annexe pour la prise de compétence GEMAPI,
Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 6 février 2020 ;
Vu les restes à réaliser et les différents résultats ;*

Le Budget Primitif concernant le budget annexe GEMAPI est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M14.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2020 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu les charges d'exploitation (frais d'animation, communication, études zéro-phytosanitaire, entretiens divers, frais de fonctionnement généraux mutualisés, frais de télécommunication, publicité, ...), **une somme de 36 798.28 € est à inscrire au chapitre 011,**

↳ vu le personnel affecté aux missions de la compétence GEMAPI (un chargé de mission) ainsi que les indemnités d'élu et la provision pour l'accueil d'un stagiaire, **une somme de 65 500 € est à inscrire au chapitre 012,**

↳ vu les investissements à réaliser, **une somme de 179 526.66 € est à virer vers la section d'investissement,**

↳ vu les intérêts liés à l'emprunt qui sera réalisé, **une somme de 2 500 € est à inscrire au chapitre 66,**

↳ vu le reversement de taxes GEMAPI (Impôts) qui sera réalisé, **une somme de 500 € est à inscrire au chapitre 014.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu les recettes de la taxe GEMAPI instituée et fixée à un produit global de 150 000 €, **une somme de 150 000€ est à inscrire au chapitre 73.**

↳ vu les subventions liées à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le poste de chargé de mission et pour les études en cours (plans de désherbage zéro phyto), **une somme de 30 137 € est à inscrire au chapitre 74.**

↳ vu le résultat de fonctionnement 2019 reporté, **une somme de 104 687.94 € est à inscrire au chapitre 002.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu l'emprunt qui sera réalisé, **une somme de 5 000€ est à inscrire au chapitre 16.**

↳ vu les études à réaliser pour :

- les frais et études complémentaires liés à la reprise des travaux de restauration de l'Allaine sur le tronçon « Centre-ville de Delle » estimés à 10 000€,
- le reste à réaliser concernant les études pour la reprise des travaux de restauration de l'Allaine sur le tronçon « Centre-ville de Delle » correspondant à 53 711.40 €,
- l'étude de restauration de l'Allaine sur le tronçon « Plaine de l'Allaine » estimée pour 2020 à 250 000€,
- l'étude de restauration du Canal des Forges à Grandvillars estimée pour 2020 à 3 500 €,

- les études diverses de restauration de cours d'eau et de protection des inondations estimées pour 2020 à 5 000€,
une somme de 322 211.40 € est à inscrire au chapitre 20,

↳ vu l'achat et la pose des repères de crues et l'opportunité d'achat de terrain dans le cadre du projet de restauration de l'Allaine, *une somme de 25 000€ est à inscrire au chapitre 21,*

↳ Vu le résultat d'investissement 2019 reporté, *une somme de 69 932.74 € est à inscrire au chapitre 001.*

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu les subventions de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des mairies liées à la reprise des études pour les travaux de restauration de l'Allaine, *une somme de 27 752 € est à inscrire au chapitre 13.*

↳ vu l'emprunt à réaliser, *une somme de 75 000 € est à inscrire au chapitre 16.*

↳ vu le virement du fonctionnement, *179 526.66 € est à inscrire au chapitre 021.*

Ainsi, le budget 2020 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	284 824.94 €	284 824.94 €	0 €
Investissement	352 211.40 €	352 211.40 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

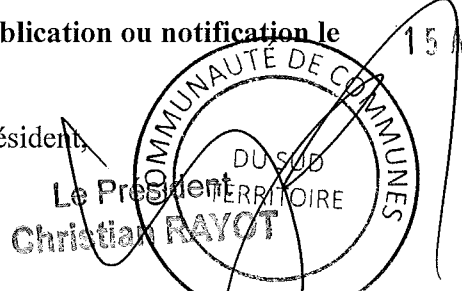
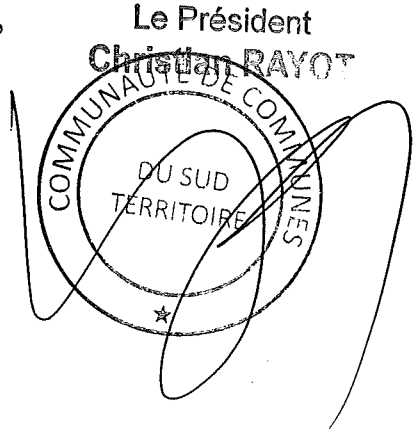
Image synthétique du BP GEMAPI 2020 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractères générales dont	36 798,28 €
60	Achats et variation des stocks (électricité, énergie, carburants, fournitures administratives)	1 250,00€
61	Services extérieurs (frais d'animation, repères de crues, frais locaux)	24 798,28€
62	Autres services extérieurs	10 750,00€
Chap. 012	Charges de personnel	65 500,00 €
Chap. 014	Impôts et taxes	500,00 €
Chap. 023	Virement à l'investissement	179 526,66 €
Chap. 066	Intérêts	2 500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		284 824,94 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat Fonctionnement 2018 reporté	104 687,94 €
Chap. 73	Taxe GEMAPI	150 000,00 €
Chap. 74	Subventions	30 137,00 €
	Subvention AERMC - salaire	17 657,00 €
	Subvention AERMC - études	12 480,00 €
Total des recettes de fonctionnement		284 824,94 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
Chap. 20	Etudes et recherches	322 211,40 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
	Repères de crues	5 000,00 €
	Opportunités terrain	20 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		352 211,40 €
En recettes		
Chap.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 932,74 €
Chap. 13	Subvention d'investissements reçues	27 752,00 €
	Subvention AERMC	22 752,00 €
	Subvention mairies	5 000,00 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	179 526,66 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00 €
Total des recettes d'investissement		352 211,40 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2020 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Annexe : Vue préparatoire.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 15 AVR. 2020</p> <p>Le Président,  Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT  COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE</p>
---	---